

Programme de la Formation

## CONDUITE DE RÉUNION ET GESTION DES CONFLITS DE CHANTIER

2 jours soit 14 heures de formation

### DATE(S) ET LIEU(X)

**Module :** CONDUITE DE RÉUNION ET GESTION DES CONFLITS DE CHANTIER

**Date(s) :** jeudi 19 octobre 2017 au vendredi 20 octobre 2017

**Lieu :** Lycée Professionnel ARAGO, 1e étage - bat. AO - 23, rue du recteur SCHMITT 44300 Nantes

### PRISE EN CHARGE

Les formations du Gep'atlantique sont prises en charge par les OPCA et Fonds d'Assurance Formation :

- **Salariés des entreprises d'architecture** : Les formations sont prises en charges par Actalians.
- **Professions libérales** : Les formations sont prises en charges par le FIF PL.
- **Autres acteurs du cadre de vie** : Fafiec, Constructys mais aussi Agefos, Opcalia...
- **Demands d'emploi** : possibilité de financement par pole emploi.

Nous pouvons vous aider à optimiser votre plan de formation annuel et restons à votre disposition pour tout renseignement concernant le financement de la formation (07 64 07 34 41).

### PUBLIC CIBLE

Architectes et leurs collaborateurs, acteurs du cadre de vie et toutes personnes qui animent des réunions de chantier, d'agence...

**Philippe LUSTEMBERGER** est consultant-formateur notamment pour les Ordre des Architectes (CNOA et Régions), ENSAM (école d'architecture de Montpellier et de Toulouse), INRA et CNRS de Toulouse, CESI Montpellier, DRF Midi Pyrénées, CNFPT, CIRF...

Module

## CONDUITE DE RÉUNION ET GESTION DES CONFLITS DE CHANTIER

2 jours soit 14 heures de formation

### DATE(S) ET LIEU(X)

**Date(s) :** jeudi 19 octobre 2017 au vendredi 20 octobre 2017, 09h00 - 12h30 / 14h00 - 17h30

**Lieu :** Lycée Professionnel ARAGO, 1e étage - bat. AO - 23, rue du recteur SCHMITT 44300 Nantes

### OBJECTIF(S) PÉDAGOGIQUE(S)

- Préparer une réunion
- Assurer le rôle d'animateur
- Connaître les bases de la communication
- Organiser un travail collectif efficace
- Maîtriser la conduite de réunion et ses objectifs
- Animer et gérer le groupe avec ses personnalités et ses enjeux
- Détecter et prévenir les situations de mésentente et de conflit
- Découvrir, expérimenter, développer ses compétences relationnelles pour renforcer les attitudes négociatrices et médiatrices

## FORMATEUR(S)

LUSTEMBERGER Philippe - Formateur / Consultant

## OUTILS PÉDAGOGIQUES

La méthode pédagogique alterne étude de cas, réflexion sur ses pratiques, analyse de situations réelles, apports théoriques sur des mises en situation interactives menées par les participants en toute bienveillance.

De nombreux échanges et mises en situation seront proposés par le groupe et travaillés par le groupe.  
Conseils personnalisés du formateur pendant ces deux journées.

## PROGRAMME

### Jour 1

- diagnostic des problématiques récurrentes rencontrées par les participants dans l'animation d'une réunion de chantier
- bases de la communication verbale et non verbale
- se tenir à son objectif et impliquer en réunion
- méthodologie d'organisation d'une réunion

### Jour 2

- la gestion du groupe en réunion
- savoir gérer les situations tendues ou conflictuelles
- animation du groupe et comportements difficiles
- exploration des outils pour gérer un conflit

## BULLETIN DE PRÉ-INSCRIPTION

**A retourner par courrier complété et accompagné des éléments mentionnés dans les conditions générales de vente à :**  
**Gep'atlantique Bretagne & Pays de Loire 2, place Victor Mangin 44200 Nantes**  
**07.64.07.34.41 - gepatlantique@orange.fr**

### FORMATION : CONDUITE DE RÉUNION ET GESTION DES CONFLITS DE CHANTIER

**Module :** CONDUITE DE RÉUNION ET GESTION DES CONFLITS DE CHANTIER

**Date(s) :** jeudi 19 octobre 2017 au vendredi 20 octobre 2017, 09h00 - 12h30 / 14h00 - 17h30

**Lieu :** Lycée Professionnel ARAGO, 1e étage - bat. AO - 23, rue du recteur SCHMITT 44300 Nantes

**Durée :** 2 jours soit 14 heures

**Places limitées à :** 15

### PARTICIPANT (Coordonnées personnelles)

**Nom :** ..... **Prénom :** .....

*A ne compléter que lors d'une première inscription ou en cas de modification*

**Adresse :** .....

**Code postal :** ..... **Ville :** .....

**Date de naissance :** ..... **Téléphone :** .....

**E-mail personnel :** ..... *(E-mail personnel obligatoire pour l'envoi de l'attestation de formation)*

**Ancienneté dans l'entreprise :** ..... **Numéro de sécurité sociale :** .....

**Diplôme d'Etat d'Architecte DE :**  Oui /  Non

**Architecte DPLG /HMONP :**  Oui /  Non

**Numéro personnel National d'Architecte :** .....

**Activité du stagiaire :**

**Mode d'exercice :**

- Architecte
- Architecte expert
- Artisan
- Assistant administratif, RH
- Chargé de communication, développement
- Collaborateur non architecte
- Dessinateur, concepteur graphiste...
- Économiste
- Ingénieur
- Maîtrise d'ouvrage publique
- Paysagiste concepteur
- Professionnel de l'aménagement et de l'urbanisme
- Programmiste, AMO
- Service technique des collectivités
- Autre : .....

- Demandeur d'emploi
- Fonctionnaire d'état
- Fonctionnaire des collectivités territoriales
- Libéral
- Salarié
- Autre : .....

**Nom de l'organisme de prise en charge :**

**Prise en charge éventuelle de la formation :**

- Fonds professionnels : Libéral
- Fonds professionnels : Salarié CPF
- Fonds professionnels : Salarié contrat pro
- Fonds professionnels : Salarié plan de formation
- Fonds propres
- Fonds publics
- Pôle emploi

- ACTALIANS
- AFDAS - Délégation Centre-Ouest
- AGEFICE
- CONSTRUCTYS
- FAFCEA
- FAFIEC
- FIF PL
- PÔLE EMPLOI BRETAGNE - Plateforme Formation-Prestations
- PÔLE EMPLOI PAYS DE LOIRE - Service Allocations Formations
- Autre : .....

**Demande de subrogation :**  Oui /  Non

**ORGANISME / ENTREPRISE**

**Raison Sociale :** .....

*A ne compléter que lors d'une première inscription ou en cas de modification*

**Type d'entreprise :** ..... **Activité principale :** .....

**Gérant(e) :** ..... **Fonction :** .....

**Adresse :** .....

**Code postal :** ..... **Ville :** .....

**Téléphone :** ..... **E-mail :** .....

**Siret :** ..... **N° société d'architecture :** ..... **Effectif dans l'organisme :** .....

Module 1 : CONDUITE DE RÉUNION ET GESTION DES CONFLITS DE CHANTIER		14h / 2 jours	
Coût pédagogique	Architectes libéraux - Les formations sont prises en charges par le FIF PL	670,00 € HT / 804,00 € TTC	..... €
	Auto-entrepreneurs	0,00 € HT / 0,00 € TTC	..... €
	Salariés des entreprises d'architecture - Les formations sont prises en charges par ACTALIANS	600,00 € HT / 720,00 € TTC	..... €
<b>TOTAL</b>			..... €

**MODE DE PAIEMENT**

Chèque  Virement

En signant le bulletin d'inscription vous reconnaissez avoir pris connaissance des conditions générales de ventes joints.

DATE, SIGNATURE & CACHET

# Conditions Générales de Vente

## 1 - Objet

Les présentes conditions générales s'appliquent à toutes les actions de formation organisées par le Gep'atlantique.

## 2 - Inscription

Toute inscription nécessite le **renvoi du bulletin d'inscription** dûment renseigné avant la date de début de stage, au Gep'atlantique.

Pour être prise en compte, la demande d'inscription doit être **accompagnée ou confirmée par le règlement par chèque** ou par virement du montant TTC correspondant, ou d'une lettre valant commande pour les administrations.

Le règlement par chèque est encaissé à l'issue de la formation mais vous pouvez, si vous le désirez, mentionner une date ultérieure d'encaissement, à réception de la prise en charge par exemple. **Sans cette mention contraire, le chèque sera automatiquement encaissé à l'issue de la session.**

Lorsque l'organisme gestionnaire des fonds de formation du stagiaire (FIF PL ou OPCA PL) refuse, pour un motif quelconque, de prendre en charge les frais de l'action de formation, leur règlement incombe au stagiaire ou à l'administration.

## 3 - Obligations respectives des parties

Pour chaque inscription à une action de formation professionnelle, le stagiaire reçoit une convention de formation simplifiée accompagnée d'un devis, d'une fiche pédagogique et d'un dossier de prise en charge.

A l'issue de la prestation, une facture acquittée sera adressée au stagiaire, accompagnée des pièces justificatives (attestation de présence et attestation de fin de formation).

## 4 - Prix

Le prix hors taxes des actions de formation est celui figurant dans le catalogue des tarifs en vigueur au moment de l'inscription. La TVA au taux en vigueur lors du règlement, est à la charge du stagiaire.

## 5 - Modalités de paiement

Elles seront précisées dans la convention de formation.

## 6 - Report/Annulation

### Du fait du Gep'atlantique :

Le Gep'atlantique se réserve la possibilité, en cas d'insuffisance de participants, de reporter ou d'annuler une session de formation. Dans ce cas, il informe le stagiaire dans les plus brefs délais. Au choix du stagiaire, le GEP'Atlantique reporte l'inscription à la prochaine session de formation ou rembourse intégralement les sommes perçues. Le stagiaire ne peut prétendre à aucune indemnité pour quelques causes que ce soit du fait de l'annulation ou du report d'une session de formation.

### Du fait du stagiaire :

Les demandes d'annulation confirmées par courrier postal, courrier électronique ou télécopies, reçues plus de 15 jours avant le début de l'action de formation, entraînent l'encaissement des frais d'inscription d'un montant égal à 30% du montant TTC de la prestation, sauf en cas de force majeure.

Les demandes d'annulation confirmées par courrier postal, courrier électronique ou télécopies, reçues moins de 15 jours avant le début de l'action de formation, ainsi que les demandes d'annulation ou d'absences survenues après le début de l'action de formation, entraînent l'encaissement des frais d'annulation d'un montant égal à 40% du montant TTC de la prestation, sauf en cas de force majeure.

De plus le GEP'Atlantique, conformément aux dispositions de l'article L 920.9 du code du travail, se réserve la possibilité de retenir sur le coût total de l'action de formation, la fraction correspondant aux dépenses qu'il a effectivement exposées ou engagées en vue de la réalisation de ladite action de formation.

## 7 - Clause de confidentialité

Les informations collectées auprès des entreprises et des stagiaires individuels dans le cadre du bulletin d'inscription ne font l'objet d'aucune diffusion.

## 8 - Règlement des litiges

En cas de différend quant à l'exécution d'une action de formation, le Gep'atlantique et le stagiaire s'engagent à rechercher un règlement amiable. A défaut d'accord, le différend sera soumis à l'appréciation du Tribunal de Grande Instance de Nantes.